



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/2010-04-28

Madame Christine LAGARDE
Ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi
139 rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 3 mai 2010

Madame la Ministre,

Par la présente nous tenons à vous alerter sur la grave dérive de la gouvernance à France Télécom.

La crise sociale majeure que vient de traverser notre entreprise trouve son origine dans la financiarisation et "les eaux glacées du calcul égoïste" de la Direction.

Les résolutions (publiées le 2 avril 2010 au BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES n°40) proposées par le Conseil d'Administration présidé par Monsieur Lombard sont une véritable provocation pour les 100 000 salariés français du groupe France Télécom, par ailleurs deuxième actionnaire du groupe avec 4% du capital.

Ainsi la résolution n°3 prévoit le versement d'un dividende de 1,4 €, c'est à dire d'un montant supérieur aux bénéfices réels de notre entreprise. Le bénéfice consolidé n'est, comme son nom l'indique, que consolidé et donc non disponible. Notre groupe a besoin de fonds propres pour se désendetter, engager une politique d'investissement sur la fibre et d'acquisition à l'international.

Rappelons pour mémoire que l'État, suite à la décision de Bruxelles, va déjà percevoir la somme de plus d'un milliard d'euros au titre du remboursement des aides correspondant à une exemption de taxe professionnelle. L'État a-t-il vraiment besoin d'un milliard de dividendes de plus ?

La résolution numéro 13 prévoit la possibilité pour le Conseil d'Administration de distribuer plus de 26 millions de stocks options ! A comparer aux deux précédentes attributions qui représentaient en cumul 25 millions de stocks options. Rappelons que le principal bénéficiaire de ces dernières attributions avait été Monsieur Lombard lui-même.

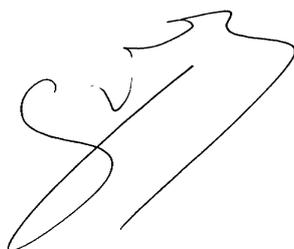
.../...

En tant que premier actionnaire que vous êtes, le deuxième actionnaire que nous entendons représenter vous demande, en prévision de l'Assemblée Générale du 9 juin :

- de soutenir le dépôt d'une résolution qui vise à ramener le dividende au seul montant déjà versé au titre de l'acompte sur dividende, d'un montant de 0,60 euro par action mis en paiement le 2 septembre 2009,
- de voter contre la résolution numéro 13,
- de soutenir le dépôt d'une résolution visant à remplacer le conseil d'administration (le plus « âgé » du CAC 40) dont l'incapacité à prendre la mesure de la crise a mis en danger notre entreprise, au profit d'acteurs de la société civile.

Les 100 000 salariés français seront particulièrement attentifs à l'attitude de l'Etat.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Crozier', written in a cursive style.

Sébastien CROZIER
Président